



Le Relais

association de soutien
aux proches de personnes
souffrant de troubles psychiques

Association LE RELAIS

Maison des Associations

15, rue des Savoises

1205 Genève

Tél. 022.781 65 20

www.lerelais.ch

info@lerelais.ch

CCP : 12-10369-9 ou

BCGE : k 3206.97.45

Sommaire

1. Le mot du président

2. Les dates à retenir

3. Conférence du CMT (24/04/2017)

4. « Profamille » - une formation pour les proches

5. Cotisations et dons au RELAIS

*** * ***

1. Le mot du président

Chers Membres, Partenaires, Ami/es,

Notre Assemblée Générale du 24 avril 2017 a permis de présenter deux **nouveaux membres de notre comité** en la personne de Mme Katharina Mayenfisch, infirmière de formation, et du Psychiatre, Chef de Clinique, le Dr Braulio Mora, qui remplacera le Dr Adrien Fleury comme médecin du Département de Santé mentale et de Psychiatrie au sein de notre comité. Nous remercions ces deux personnes pour leur engagement et d'avoir accepté de nous apporter leurs compétences dans le domaine de la santé psychique.

Depuis le 1^{er} mars 2017, le Professeur Stéphane Kaiser a pris la responsabilité du Service de Psychiatrie adulte. Nos premiers contacts ont été excellents et nous lui souhaitons beaucoup de succès à ce poste.

Le 4 avril 2017, le **Rapport de la Cour des Comptes sur « le logement et l'hébergement des personnes en situation de handicap psychique »** a été présenté au Conseiller d'État M. Mauro Poggia lors d'une conférence de presse (à laquelle nous avons participé). Ce rapport très bien documenté et pour lequel LE RELAIS a été auditionné montre bien ce qu'il faut faire pour combler les lacunes et le retard accumulé depuis de nombreuses années dans ce domaine essentiel pour le « mieux-être » des personnes concernées. [Vous pouvez consulter le rapport depuis notre site web à : <http://lerelais.ch/?p=3518>]

L'**accueil de nouvelles familles** et le suivi des situations difficiles restent la tâche essentielle de notre action. Nous essayons de l'accomplir au mieux, avec l'aide de nos deux psychologues bénévoles.

Une nouvelle association, SchiSme, est née en mars sous l'impulsion de sa Présidente, Mme Christine Brown. C'est une association de proches de détenus patients adultes et mineurs atteints de troubles psychiques, ayant commis des crimes ou des délits graves. Cette association offre « écoute, entraide et information » pour toute la Suisse romande. Elle tient ses réunions mensuelles les 1ers mercredis du mois à 18h30 au local du RELAIS (dans la Maison des Associations).

Enfin, nous voulons faire part à nos membre du décès d'une ancienne membre de notre comité qui a surmonté sa maladie avec courage jusqu'au bout, ainsi que du décès du fils d'une famille membre de notre association. Nous voulons témoigner de notre profonde émotion et de notre soutien auprès de ces deux familles.

2. Les dates à retenir

Groupes de soutien (ou "de parole") : réunion tous les 15 jours sauf les jours fériés, soit : les lundis à 19h00, à notre local situé dans la Maison des Associations au 15, rue des Savoises (près de la place du Cirque à Plainpalais, Genève).

Prochains Groupes (animés par un membre du comité)

- Lundi 10 juillet
- Lundi 24 juillet
- Lundi 7 août
- Lundi 21 août
- Lundi 4 septembre avec comme invité M. Thierry Delachenal, infirmier à l'Équipe mobile de suivi intensif dans le milieu
- Lundi 18 septembre
- Lundi 2 octobre

Sortie familles (réservée à nos membres)

le Dimanche 16 juillet à Hermance (**voir feuille ci-jointe** ainsi que notre site web à <http://lerelais.ch/?p=3547>).

3. Conférence sur le Case Management de Transition (24/04/2017)

Le Case Management de Transition (CMT), créé à l'automne 2016 au sein du Département de santé mentale et de psychiatrie adulte des HUG, existait déjà dans des pays comme le Royaume uni où la surcharge dans les unités de crise a créé une pression pour faire rapidement sortir des patients et laisser la place à d'autres. Prenant en compte le besoin de bien préparer la sortie et d'éviter des ré-hospitalisations, le CMT doit donc permettre un « suivi de transition » entre l'hôpital et l'ambulatoire, améliorant ce passage souvent difficile vers le rétablissement dans la cité...

L'équipe de ce nouveau programme, composé de

- Professeur Philippe Huguélet, médecin chef de secteur
- Dr Dario Mariatti, chef de clinique
- Kris Nagalingum, infirmier responsable
- Christophe Bardon, infirmier répondant secteur Jonction
- Sylvain Dupraz, infirmier répondant secteur Servette
- Sébastien Lazzaroto, infirmier répondant secteur Eaux-Vives
- Serge Boulgy, responsable infirmier (IARS), sont venus nous parler de leur travail.

Ce programme est conçu pour les personnes âgées de 18 à 65 ans lors d'un retour à domicile après une hospitalisation et qui ont des difficultés récurrentes à s'engager dans un suivi thérapeutique... ou dont le suivi discontinu entraîne de fréquentes hospitalisations ou consultations en urgence.

Les objectifs du CMT peuvent être résumés ainsi :

- Suivi transitoire intensif de 4 à 6 semaines, en partenariat avec les membres du réseau.
- Consolider une prise en soins commencée en milieu hospitalier.
- Favoriser la reprise de liens avec les proches et l'environnement
- Encourager le développement des habilités nécessaires aux activités de la vie quotidienne.

Depuis sa création en novembre 2016 jusqu'en février 2017, l'équipe a suivi une cinquantaine de patients (âge moyen de 45 ans) dont 54 % hommes et 46 % femmes. Ces patients ont eu en moyenne 15 séjours hospitaliers précédents ; le nombre moyen d'hospitalisations dans l'année précédente était 2.36.

M. Lazzaroto suit actuellement la « transition » de 12 patients. Selon les objectifs du CMT, il les a rencontrés trois fois lorsqu'ils étaient encore à l'hôpital pour évaluer leur situation, leurs besoins, leurs désirs. Ensuite, il les a visités régulièrement dans leur lieu de vie pour les soutenir et les encourager par rapport, par ex., à l'hygiène, à leur activité sociale... « C'est une période de fragilité. Ils se trouvent face à face avec les problèmes qu'ils avaient avant l'hospitalisation. »

En résumant ses tâches, M. Lazzaroto parle de

- la coordination de soins entre intra- et l'extra-hospitalier
- l'effort d'identifier et de résoudre les obstacles à l'engagement dans les soins
- d'encourager la compliance médicamenteuse (en collaboration avec l'IMAD) et, si besoin en est, de veiller sur l'adaptation des dosages
- de soutenir l'entourage et prévoir leur épuisement éventuel
- d'aider la personne à reprendre ses occupations ou emploi (protégé ou pas)
- de favoriser la reprise des activités quotidiennes, comme les démarches avec l'administration...

Au sujet de la continuité des soins entre l'intra- et l'extra-hospitalier, le Dr Mariatti dit que parfois les symptômes sont moins visibles pendant l'hospitalisation ; des patients qui ont envie de sortir ne sont pas toujours prêts et capables de s'occuper tout seul d'eux-mêmes. Alors, une relation chaleureuse et humaine avec le patient peut éviter le traumatisme répété d'une ré-hospitalisation.

DISCUSSION

Q : Le public cible inclut-il des personnes qui ont transité par le système judiciaire ou sont sous mandat ?

R : Non. Ces personnes sont du ressort du Service des Mesures Institutionnelles (SMI), créé en janvier 2017. La mission principale de ce service (qui ne fait pas partie du Service de psychiatrie adulte) est de prendre en charge les mesures psychiatriques institutionnelles en milieu fermé et ouvert et d'exercer un contrôle qualité sur le déroulement des suivis ambulatoires. Sa mise en place fait suite au déploiement progressif de l'établissement pénitencier concordataire *Curabilis* à Genève, qui a ouvert ses portes en juin 2013.

Q : 4-6 semaines sont-elles suffisantes ?

R : Notre mission est d'initier un relais et puis de passer le bâton à un Cappi (Centre Ambulatoire de Psychiatrie et Psychothérapie Intégrée). Nos collègues des centres ambulatoires ne pourraient aucunement offrir un suivi si intensif pour la période qui suit la sortie de l'hôpital. Nous agissons au cas par cas avec beaucoup de souplesse et de créativité ; nous travaillons à l'« empowerment » du patient.

Q : Un patient peut-il être repris en charge par le CMT ?

R : Oui, mais seulement après une ré-hospitalisation.

Q : Comment les soins du CMT sont-ils financés ?

R : Le CMT ne facture pas pendant l'hospitalisation d'un patient. Il facture après la sortie et les frais sont remboursés par les caisses maladie.

Q : Et si vous allez voir un patient trois fois par jour... ?

R. Pour l'instant, pas de problème avec les caisses. Mais nous devons noter toutes nos actions.

Q : Quel sens donner au mot « rétablissement » ?

R. Récupérer une vie qui a du sens, donner du sens à sa vie.

4. Formation pour les proches : « Profamilles »

Une prochaine formation commence à l'automne. Les familles intéressées peuvent prendre contact avec l'une des trois infirmières qui animent cette formation. [Pour plus d'information sur Profamilles, voir notre site web à :

http://lerelais.ch/?page_id=493]

5. Cotisations et dons au Relais *

Pour celles et ceux qui n'auraient pas acquitté leur cotisation 2017, vous pouvez le faire au moyen du bulletin de versement ci-joint (CHF 60.-/personne ou CHF 80.-/couple). Pour ceux qui souhaitent nous faire des dons, ils sont toujours les bienvenus ! Merci à tous !

* Nous avisons certains membres par e-mail quand le dernier bulletin est disponible sur notre site web. Pour ces personnes, voici les coordonnées de notre compte : Association Le Relais, 1205 Genève, CCP 12-10369-9.